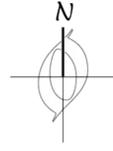


**Révision Allégée n°2
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
Plan de zonage n°1
Plan d'ensemble de la commune
Echelle 1/10 000^e



Vu pour être annexé à l'arrêté
n°2024/37 du 12/06/2024
soumettant à enquête publique
la révision allégée n°2 du PLU



Prescription de la révision allégée n°2 par délibération du **24 Juillet 2023**
Révision Allégée n°1 approuvée par délibération du 18 Juillet 2023
Approbation du Plan Local d'Urbanisme par délibération du 5 avril 2018



Légende.

- Limite communale
- Limite de zone
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés
- Zone humide dite "Lai sur l'eau"
- Zone à dominante humide
- Élément de paysage (L. 151-19 CU)
- Ligne de constructibilité

Liste des emplacements réservés			
Dénomination	Au profit de	Pour la réalisation	Superficie (m²)
1	la commune	de l'élargissement de la voie	390
2	la commune	de l'élargissement de la voie	550
3	la commune	de l'élargissement de la voie	190
4	la commune	de l'agrandissement de l'angle de la voie	105

